

**Réponse à la question n° 256
de M. Pascal Wicht (UDC)
relative aux normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 juin 2024, M. P. Wicht a interrogé le Conseil communal au sujet des normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino.

Il a posé quatre questions qui portent sur la place de jeux en cours de construction au parc du Domino. En voyant ce qui est construit, plusieurs personnes, dont lui, ont manifestés des inquiétudes en voyant les deux toboggans, très hauts et très pentus, qui ont été installés. Cela a suscité des craintes quant à la sécurité des enfants qui utiliseront ces installations.

Réponse du Conseil communal

1. Sur la base de quelles normes de sécurité ces toboggans ont-ils été construits?

Les deux toboggans et les équipements de la place de jeux sont construits selon la norme "SN EN 1176 Equipement et sols d'aires de jeux". La place a également été contrôlée par un organe externe et certifiée le 28 juin 2024. De plus, deux collaborateurs du Secteur des parcs et promenades qui suit le chantier sont délégués au BPA pour l'entretien et la réalisation des places de jeux. Pour le reste des constructions, la Ville suit les normes SIA et VSS.

2. Quelles mesures vont être prises pour éviter des accidents?

Toutes les mesures ont été mises en place (respect des normes en vigueur) afin d'éviter au maximum les accidents tout en sachant que le risque zéro n'existe pas.

En outre, la Ville rappelle que les parents ont un devoir de surveillance et de vigilance, qui varie en fonction de l'âge de l'enfant notamment. Par conséquent, les enfants qui jouent sur une place de jeux demeurent sous la responsabilité de leurs parents, qui doivent adapter l'intensité de la surveillance en fonction de l'âge de leur enfant. Une place de jeux est aussi un endroit où les enfants peuvent tester leurs limites.

Voici un extrait de la norme SN EN 1176.2020 "Équipements et sols d'aires de jeux":

"Les aires de jeux ont pour but d'offrir aux enfants la possibilité de se confronter à des risques acceptables comme faisant partie d'un environnement d'apprentissage stimulant, source de défis et

maîtrisé. Il convient que les aires de jeux visent à gérer l'équilibre entre la nécessité d'offrir une prise de risque et l'impératif de protéger les enfants contre des préjudices graves.

Les principes de gestion de la sécurité s'appliquent autant aux lieux de travail de manière générale qu'aux aires de jeux. Il est cependant probable que l'équilibre entre sécurité et bénéfices sera différent dans les deux environnements. Sur les aires de jeux, l'exposition à un certain niveau de risque peut être bénéfique car elle répond à un besoin humain fondamental et donne aux enfants l'opportunité d'appréhender les risques et leurs conséquences dans un environnement maîtrisé.

Pour ce qui concerne les caractéristiques de jeu des enfants et la manière dont ils tirent avantage de leurs activités sur les aires de jeux, en termes de développement, les enfants doivent apprendre à gérer le risque, ce qui peut entraîner des chocs et des contusions, voire occasionnellement la fracture d'un membre. L'objectif de la présente norme est en premier lieu et surtout de prévenir les accidents qui peuvent avoir pour conséquence un handicap ou une issue fatale, et en second lieu d'atténuer les conséquences graves dues à d'éventuels accidents, qui sont inévitables lorsque des enfants cherchent à étendre leur niveau de compétences, qu'elles soient sociales, intellectuelles ou physiques."

3. A partir de quel âge un enfant peut-il sans risque utiliser ces installations ?

L'utilisation de la place de jeux s'adresse à un public de tout âge. Les engins de jeux peuvent être utilisés en fonction des capacités de chacun.

La première moitié de la place est divisée en trois secteurs. Le premier secteur est un carré de sable avec un jeu d'eau. Un second secteur est composé de jeux sur ressort, d'un petit toboggan et de balançoires (y compris un nid pour PMR). Une troisième partie avec des jeux d'équilibre et les plus grands toboggans. A ceci vient s'ajouter trois "mini trampolines" et un carrousel pour PMR.

La seconde moitié de la place est un secteur plus calme, proposant des hamacs, des tables de ping-pong, un jeu d'échec ainsi qu'une tyrolienne.

Ceci répond à la demande de la population.

Voici un extrait de la norme 1176 (EN 1176-1, Edition 2018-02):

"Par ailleurs, il est quasiment certain que des utilisateurs d'une tranche d'âge autre que la tranche prévue utiliseront les équipements d'aires de jeux."

4. Est-il prévu de construire également un toboggan destiné aux plus jeunes enfants?

Oui, la place est équipée de trois toboggans: 1 toboggan de 650 cm, 1 toboggan de 350 cm et 1 toboggan de 150 cm pour les plus jeunes.